

**SECTION SCIENTIFIQUE  
DU CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GENERAL  
DU PATRIMOINE CULTUREL**

**RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2007**

**Étaient présents :**

- M. Dany Sandron, directeur de l'UMR André-Chastel
- M. Francis Muel, représentant M. Francis Chassel, chef de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine, excusé
- M. Yannis Suire, service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Poitou-Charentes
- M. Christian Trezin, chef du service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Centre
- Mme Françoise Lapeyre-Uzu, chef du service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes

**Assistaient également à cette réunion :**

- Mme Isabelle Balsamo, chargée de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information
- M. Bruno Malinverno, chef de la mission inventaire à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information
- M. Georges Coste, mission inventaire à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information
- M. Francis Roussel, inspection générale de l'architecture et du patrimoine

**Excusés :**

- M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur à l'université François Rabelais de Tours
- M. Francis Chassel, chef de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine

\*\*\*

**Point sur le déroulement de la journée, par Bruno Malinverno**

La journée est entièrement dédiée à la mise au point des avis sur les rapports régionaux.

L'année 2007 est une année de mise en place pour la section scientifique du conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel (CNIGPC) et de transition dans les modalités d'élaboration du bilan national de l'inventaire.

Deux rapports régionaux manquent : la Martinique (1 poste vacant transféré, non pourvu à ce jour) et La Réunion (1/3 de poste transféré non pourvu à ce jour) n'ont pas installé de service après le transfert.

Les projets d'avis préparés en amont de la réunion par les rapporteurs constituent une base de discussion pour l'élaboration de l'avis final de la section scientifique qui, lui-même, devra être ultérieurement validé par le CNIGPC. Les 24 rapports ont été répartis entre tous les membres de la section, mais cette façon de procéder devra sans doute être amendée à l'avenir : en effet, le chef de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine (IGAPA) a transmis les rapports qui lui avaient

été attribués aux inspecteurs chargés de l'inventaire. Le point de vue de ces derniers ne peut que porter la marque de la fonction qu'ils exercent et entretenir une confusion dommageable entre contrôle scientifique et technique de l'Etat et évaluation des opérations par le CNIGPC. Il est proposé que, l'an prochain, les inspecteurs ne soient pas retenus comme rapporteurs. En revanche, ils participeraient à la préparation de l'ensemble des avis par l'apport d'informations complémentaires, notamment d'éléments qui n'apparaissent pas dans les rapports régionaux (versement dans les bases de données, etc.). Pour leur part, les agents des services régionaux membres de la section scientifique interviennent en tant que " ... personnes qualifiées désignées en raison de leur compétence scientifique " (décret n°2005-835, art. 7, 3°) par la ministre ou l'association des régions de France (ARF).

L'avis communiqué aux régions, *in fine*, est de type collégial et à caractère scientifique.

Le calendrier retenu pour cette année de transition devra être revu. La validation de l'avis final n'intervenant que le 18 décembre en matinée pour la section scientifique et l'après-midi pour le conseil national, l'impression du rapport national 2006 sera repoussée à janvier 2008. A l'avenir, le conseil national devrait être amené à proposer aux conseils régionaux (CR) un calendrier plus resserré : le formulaire de demande des rapports régionaux leur serait transmis dès janvier, pour un retour à la fin février. La section scientifique pourrait dès mai ou juin préparer les avis, qui seraient validés par le conseil national en septembre.

Il n'y aura pas de nouvelle rédaction des avis en séance. Celle-ci sera menée à son terme à l'issue de la réunion, sur la base des discussions qui auront eu lieu : le texte final sera progressivement mis au point au fil d'échanges par courrier électronique à partir d'une rédaction proposée par la sous-direction.

La rédaction de l'avis est juridiquement encadrée par le décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 : le CNIGPC a pour mission, d'une part, de donner un avis sur les normes, le programme des opérations nationales d'inventaire, les documents de référence nécessaires à la conduite de ces opérations (conventions, projets scientifiques d'opérations/cahiers des clauses scientifiques et techniques), d'autre part, d'évaluer les opérations d'inventaire, " notamment à partir des rapports annuels. "

Chaque avis fait l'objet d'un examen en une quinzaine de minutes : après lecture et précisions complémentaires apportées par l'inspection, chaque participant est invité à faire connaître ses observations. Il n'y a pas de longueur standard pour l'avis, il suffit d'éviter de paraphraser le rapport et, pour les exemples, de se limiter à ceux qui sont démonstratifs.

### **Examen des projets d'avis rédigés par chacun des rapporteurs**

Chacun des projets d'avis est lu en séance, puis soumis à discussion.

### **Etape suivante**

L'harmonisation entre les projets d'avis suppose un certain lissage dans la formulation. Sous leur forme remaniée, ils feront l'objet d'échanges par courrier électronique jusqu'à leur état définitif, l'objectif étant de pouvoir transmettre ce dernier état au conseil national au moins une semaine avant sa réunion du 18 décembre après-midi. Il est souhaitable par conséquent que tout soit terminé dans les premiers jours de décembre.

L'an prochain, l'IGAPA fournira des informations complémentaires, mais sans rédiger d'avis. Une distinction nette paraît préférable entre la fonction d'inspecteur et le rôle dévolu au rapporteur. De ce fait, chaque rapporteur se verra confier l'examen d'une région supplémentaire. Le calendrier prévu étant plus resserré, les envois des rapports se feront au fur et à mesure de leur réception.

La forme des rapports (telle qu'elle résulte du formulaire actuellement transmis aux CR) n'appelle pas d'observations particulières, sinon que certaines réponses ne se conforment pas à ce cadre.

**Prochaine réunion** : le 18 décembre en matinée, les avis devant être validés par le conseil national l'après-midi du même jour.